



AVIS DE COURSE

DUO D'ARMOR ***Samedi 7 et Dimanche 8 Octobre 2017***

Epreuve comptant pour

Le championnat départemental & le Trophée Habitable -CCI 22- Ports des Côtes d'Armor 2017

CLUBS ORGANISATEURS : Sport Nautique de Saint Quay Portrieux et Yacht-club du Val-André.

Programme

Vendredi 6 octobre : 18H/20H Contrôle des inscriptions au YCVA

Samedi 7 octobre : 9H00 Briefing au local YCVA

10H signal d'avertissement : Départ zone de Dahouet ; manches dans la baie de St Brieuc

Fin d'après-midi : Arrivée port de St Quay et repas des équipages à 20H00 (15€/personne)

Dimanche 8 octobre : 9H00 Briefing au SNSQP

10H signal d'avertissement : manches dans la baie de St Brieuc

16H résultats & remise des prix au SNSQP

Les flottes

Une flotte comptant pour le **championnat de bassin départemental habitable 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor** :

- **Ailes Marines** : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Crédit Agricole des Côtes d'Armor** : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

Une flotte comptant pour le **Trophée Habitable de bassin 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor** :

- **Grande Croisière** : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Petite Croisière** : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

La course

La régates se déroule sur les journées du samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 ; elle comporte une ou plusieurs manches dans la baie de Saint-Brieuc. Les parcours seront de type côtier ou technique.

La convivialité

Un repas des équipages est prévu le samedi 7 octobre à partir de 20H00 à Saint Quay Portrieux (participation de 15€/personne).

La proclamation des résultats et la remise des prix se dérouleront le dimanche à partir de 16H au Yacht Club du SNSQP.

Les règles de course

La course est régie par les règles de course à la voile (RCV 2017-2020), les règlements de la formule OSIRIS Habitables de la FF Voile en vigueur, le règlement du championnat et le trophée habitable 2017-CCI 22-ports des côtes d'Armor, l'avis de course, les instructions de course et leurs éventuels avenants. En cas de litige, chacun de ces règlements prévaut sur le précédent.

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet quelques jours avant la date d'inscription.

Admission & Sécurité

La course est ouverte aux bateaux titulaires d'un certificat OSIRIS HABITABLE en cours de validité, armés pour un éloignement à moins de six milles d'un abri. VHF obligatoire (canal 72) et autonomie moteur de la durée de la course.

Les équipages

L'équipage sera composé de **deux personnes**.

Les coureurs sont obligatoirement licenciés à la FFV (licence annuelle ou temporaire + signée médecin) ; des licences journalières pourront être prises durant les inscriptions.

Le classement

Le classement de chaque course sera établi en temps compensé avec attribution de points. Le classement général sera déterminé au total des points attribué dans chaque course.

L'inscription

Les inscriptions auront lieu au Yacht Club YCVA à Dahouet de 18H à 20H le vendredi 6 octobre 2017.

Important : ***se munir de votre certificat de jauge pour les inscriptions.***

Pour vous préinscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription (disponible sous format Word) et de nous la renvoyer à : sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr ou ycva@orange.fr

	Voiliers
Droits normaux	60 €

Merci de prévenir la Capitainerie de votre arrivée!

CONTACTS

Yacht Club du Val André
BP 43
22370 Pléneuf Val andré
Tél : 02 96 72 21 68
Email : ycva@orange.fr
Site : www.ycva.fr

Sport Nautique de Saint-Quay Portrieux
Esplanade du Port d'Armor
22410 Saint Quay Portrieux
Tel: 06 72 98 04 52
Email : sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr
Site : www.snsqp.com

